

ANNEXES

DIAGNOSTIC

CLÉ DE LECTURE 7 UN TERRITOIRE « REFUGE » POUR LA BIODIVERSITÉ

Approuvé le

Le diagnostic, socle du travail des élus a été réalisé en 2018/2019. Cette analyse rétrospective a été réalisée d'après les dernières données disponibles alors. Il faut noter à ce propos que les données du recensement quinquennal de l'INSEE, utilisées tout au long de ce diagnostic, sont désignées par l'année N-3 de leur date de parution (ex : le millésime 2015 a été diffusé en réalité en 2018).

L'observation des évolutions ultérieures à ce diagnostic, notamment celles liées à la crise sanitaire covid19, a conforté les conclusions de ce diagnostic.



Xaintrie
Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes



Cittanova



DIAGNOSTIC



Des espaces d'une grande qualité

Une biodiversité reconnue à l'échelle nationale

Les zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent un inventaire de connaissance du patrimoine naturel. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe : une zone inventoriée ne bénéficie d'aucune protection réglementaire. En revanche, il convient de veiller dans ces zones à la **présence hautement probable d'espèces et d'habitats protégés** pour lesquels il existe une réglementation stricte.

Sur le territoire, sont répertoriées 15 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), réparties en dix ZNIEFF de

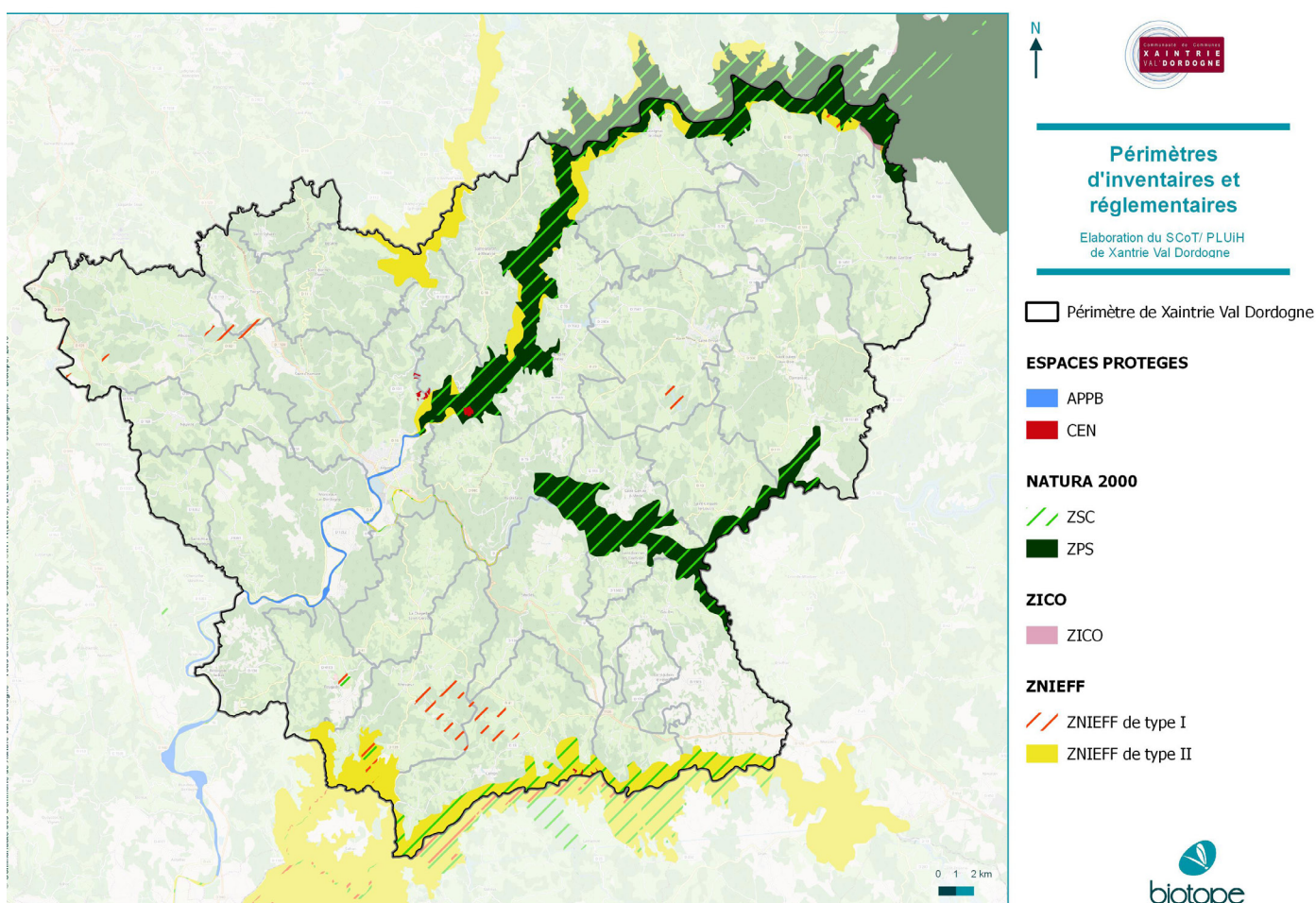
type I et cinq ZNIEFF de type II.

Des zones protégées à l'échelle communautaire

Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne recense à ce jour quatre sites Natura 2000. Ces derniers ont été établis sur la base des ZNIEFF et ZICO répartis en trois Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et une Zone de Protection Spéciale (ZPS).

La majorité des sites Natura 2000 répertoriés sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne concerne des **milieux naturels aquatiques et humides**, plus précisément des vallées plutôt encaissées de grand cours d'eau comme la Dordogne et la Cère.

La qualité des eaux alimentant ces milieux de très forte sensibilité, ainsi que les modifications des conditions hydrauliques ou morphologiques du milieu, constituent donc un paramètre fondamental qui contribue à leur pérennité à long terme. La préservation physique de ces espaces est un enjeu majeur sur le territoire. En outre, du fait d'un réseau hydrographique très développé, la nécessité de maîtriser les rejets urbains sur l'ensemble des bassins versants s'avère être un enjeu particulièrement fort.



Les zonages environnementaux sur le territoire
Source : Biotopie

Des zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Une seule zone ZICO sur le territoire qui se trouve principalement en dehors du territoire et ne concerne qu'une infime partie des communes de Rilhac-Xaintrie et Auriac.

La Dordogne, un biotope protégé par arrêté préfectoral

Sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, le cours d'eau de la Dordogne (depuis les limites, au nord d'Argentat-sur-Dordogne par le barrage du sablier jusqu'à la limite du département de la Corrèze sur la commune de Bassignac-le-Bas) fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) (arrêté du 03/12/1991) afin de permettre la **préservation du biotope du saumon atlantique** en particulier.

Des sites appartenant au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

Le territoire recense trois sites appartenant au CEN Limousin : le gîte à chiroptères de Lamativie, le Bois sur pente des Impuestous et le Bois de pente d'Aumont.

Des Réserves Mondiales de Biosphère

Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne est concerné par la Réserve Mondiale de Biosphère de la rivière Dordogne. Onzième réserve de France, elle est la plus grande et la plus peuplée. La majeure partie du territoire est incluse dans l'aire de transition de la Réserve Mondiale de Biosphère. Néanmoins, une partie du territoire de Xaintrie Val'Dordogne, sur un axe vertical traversant, est compris dans la zone tampon du fait de sa proximité avec la rivière de la Dordogne.

Un projet de réserve naturelle

Un projet de création d'une réserve naturelle régionale (RNR) est actuellement en cours sur le territoire.

Il concerne les communes de Saint-Geniez-Ô-Merle, Saint-Cirgues-la-Loutre et Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle

Située le long de la Maronne, cette future réserve naturelle régionale vise à protéger

une vallée originale et particulièrement préservée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine qui abrite de nombreuses espèces floristiques et fauniques rares et parfois même protégées.

Cette réserve s'étendra aussi sur le site des Tours de Merle qui constitue un **site de reproduction avérée pour plusieurs espèces protégées comme le grand murin et le faucon pèlerin**.

Un projet d'Espace Naturel Sensible (ENS) sur les anciennes gravières d'Argentat sur Dordogne

Acheté par le département en février 2017, le site des gravières d'Argentat-sur-Dordogne fait l'objet d'un ambitieux projet de renaturation en un Espace Naturel Sensible. Ce site de plus de 40 hectares est ainsi destiné à devenir un **refuge privilégié pour la faune et la flore avec notamment la création d'une zone humide** sur l'ancien site de concassage et de stockage.

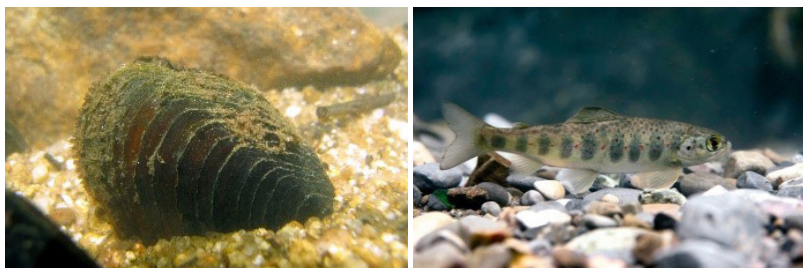
Ce nouvel espace naturel sensible sera relié à la ville par un cheminement piétonnier et permettra de rejoindre la véloroute existante.

Un patrimoine riche et diversifié

Un territoire parcouru par les eaux

Sur le territoire Xaintrie Val'Dordogne, le réseau de cours d'eau et de zones humides attenantes est particulièrement dense et constitue un **patrimoine naturel riche à la forte multifonctionnalité** : «nature», paysage et cadre de vie, ressources, ...

La Dordogne est un des plus grands axes à poissons migrateurs d'Europe avec la présence de huit espèces emblématiques. Cinq d'entre elles se retrouvent dans le tronçon concerné par le territoire de Xaintrie Val'Dordogne : le saumon atlantique, la lamproie marine, la lamproie de Planer, la grande alose et le chabot fluviatile. Le tronçon de la Dordogne présent au sein du territoire de Xaintrie Val'Dordogne constitue notamment une **zone de reproduction du saumon atlantique**. Il accueille les principales zones de frayères pour l'espèce. L'espèce est principalement présente à l'aval du site, eu égard aux nombreux barrage hydroélectrique empêchant leur remontée, mais il est important de noter que la situation s'améliore. Il faut aussi souligner la présence d'une espèce particulièrement emblématique : la Mulette perlière. L'espèce est considérée en voie d'extinction.



A gauche : Mulette perlière - A droite : Saumon atlantique
Source : Biotope

Les caractéristiques de la Dordogne et de ses affluents sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne ont conduit les sociétés modernes à **exploiter leur énergie hydraulique**. D'importants aménagements ont été réalisés entre 1930 et 1960. De ce fait, la Dordogne mais également la Maronne, la Cère ou encore le Doustre, ont été fortement modifiés par ces équipements transformant ainsi des faciès rapides (favorable aux salmonidés) en zones calmes et profondes. De plus, certains secteurs, comme sur le Doustre, peuvent être concernés par l'ensablement qui pose notamment quelques problèmes vis-à-vis des espèces benthiques (moule perlière, larves d'insectes aquatiques) ou dont la reproduction dépend des caractéristiques des sédiments (salmonidés).



A gauche : Aulnaie marécageuse à laîche paniculée

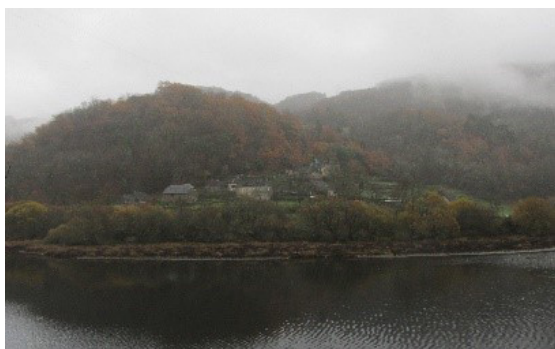
A droite : Landes humides à Molinie

Source : Biotope

La forêt, pierre angulaire du territoire

Les espaces boisés couvrent 56%, soit 36537 ha, du territoire du SCOT / PLUiH Xaintrie Val'Dordogne ce qui est supérieur à la moyenne nationale (30%). Les secteurs les plus boisés sont ceux se situant dans la moitié nord du territoire, au nord de la Dordogne ; notamment du, entre autres, aux forêts de pentes. C'est **l'entité qui montre la plus grande continuité sur le territoire**. Les boisements de feuillus sont majoritaires sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne (74% des boisements). Le « mélange de feuillus » est l'entité la plus fréquemment observée sur le territoire.

Les milieux forestiers accueillent une **faune riche et diversifiée** relevant de l'ensemble des groupes faunistiques : grands mammifères (Cerf élaphe, Chevreuil européen, Sanglier, ...) et petits carnivores (Fouine, Martre, Genette, Renard, ...), reptiles (couleuvre à collier, Orvet, ...), amphibiens (Crapaud commun, Alyte accoucheur, Triton marbré, ...), insectes (Grand capricorne, Lucane cerf-volant, ...), chauves-souris forestières comme les (noctules ou encore le Murin de Bechstein...), avifaune variée.



la Dordogne

Source : Biotope

Les zones humides, support indispensable à la biodiversité

Sur le territoire Xaintrie Val'Dordogne, les zones humides sont de natures variées : landes humides, prairies humides, ripisylves, berges de plans d'eau, ... Cette diversité de milieux, marquée par des conditions abiotiques particulières (souvent une acidité des milieux liée au contexte géologique du territoire), en font le **support d'expression d'une flore et d'une faune adaptée à ces conditions localement « plus extrêmes »**. Si les plantes carnivores telles que les Droséras sont typiquement inféodées aux milieux humides tourbeux acides, certains groupes faunistiques fréquentent également ce type de milieux pour accomplir une partie de leur cycle biologique ou dans le cadre de leur migration saisonnière.



De gauche à droite, hêtraie, plantation de Douglas et chânaie

à houx de pente

Source : Biotope

Des milieux agricoles très présents sur le territoire

La vigne représente moins de 1% du territoire. Elles se retrouvent principalement à l'est et au sud du SCOT / PLUiH, et sont quasiment absentes du nord-ouest du territoire.

Malgré la faible diversité végétale présente dans les vignes, des pratiques culturales peu intensives peuvent favoriser la présence d'espèces parfois rares et menacées.

Les cultures représentent quant à elles moins de 2% du territoire de Xaintrie Val'Dordogne et sont réparties de manière assez

homogène. Les communes situées au nord du territoire ont peu de surface agricole, dû à l'influence de la topographie importante de la vallée de la Dordogne et la présence de nombreux boisements. Malgré des pratiques souvent intensives les milieux agricoles cultivés constituent le support d'expression d'une biodiversité souvent plus ordinaire mais qui participe fortement au fonctionnement écologique global du territoire. La richesse dont témoignent ces milieux se traduit par de **nombreux groupes faunistique**: oiseaux (ex: Alouette des champs, Busard cendré, Caille des blés...), mammifères (ex : Lapin de garenne, Chevreuil, Sanglier...) et micromammifères (ex: Mulot, Campagnol des champs...), amphibiens, insectes ...

Le système bocager, plutôt lâche sur Xaintrie Val'Dordogne, représente le type de milieux



Culture
Source : Biotope

les plus observés après les milieux forestiers sur le territoire ; ils se rencontrent de manière régulière et homogène. La présence de ces prairies pâturées est source de diversité au sein de ce paysage très sylvicole. Elles peuvent abriter des communautés et des espèces végétales d'intérêt patrimonial. C'est le cas de certaines prairies humides et d'espèces végétales comme la Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*) et la Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*) qui disposent d'une protection régionale. **Le maintien de l'élevage garantit la préservation de ces prairies humides face à une évolution pré-forestière.** Par ailleurs, ces prairies souvent humides et présentes aux abords des cours d'eau, remplissent certaines fonctions indispensables à la préservation de la qualité des eaux (épuration) et à la protection des espaces urbanisés proches en tant que zone d'expansion des crues. Les milieux prairiaux

sont souvent accompagnés de haies et bosquets qui ne constituent pas des habitats d'intérêt fort au sens floristique mais sont essentiels pour de nombreuses espèces faunistiques.

Des milieux secs accueillants des espèces protégées

Les milieux secs présents sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne sont essentiellement constitués de boisements secs mais aussi de landes sèches, de bruyère cendrée, mais également de végétation rupestre sur falaise acide.

Ces milieux disposent d'une **grande diversité floristique**, avec notamment la présence d'espèces thermophiles. Ainsi, il est possible d'apercevoir le Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*) et le Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*) qui disposent d'une protection régionale. Cette flore s'accompagne de **nombreux insectes**, en particulier des papillons comme l'Écaille chinée, espèce d'intérêt réglementée.

Les milieux anthropisés, habitats privilégiés des chiroptères

Bien que réputés peu propices à l'accueil de la biodiversité, les milieux fortement anthropisés peuvent être le **support d'expression d'une faune d'intérêt, y compris patrimoniale**. C'est le cas notamment des chauves-souris, mammifères méconnus mais particulièrement représentatifs des espèces anthropophiles.

La préservation des motifs naturels à proximité des zones urbanisées et connectés avec celles-ci est importante car elle favorise la pérennité de la biodiversité en ville.



Grand rhinolophe
Source : Biotope

Une trame Verte et Bleue qui structure et identifie les composantes paysagères

Une trame verte dense, liée à la topographie du territoire

La Trame Verte est constituée de plusieurs sous-trames qui témoignent de la diversité des milieux naturels et semi-naturels sur le territoire.

La **sous-trame des boisements** montre une occupation de l'espace liée principalement aux différentes vallées boisées du territoire, reconnues pour leur grande biodiversité et leur intérêt dans le fonctionnement environnemental global.

La **sous-trame bocagère** est liée à la présence de prairies et de haies entre autres. Les

réservoirs de biodiversité associés sont disséminés sur le territoire et reliés par de longs corridors écologiques à la fonctionnalité plus ou moins forte, qui recourent globalement les corridors de la sous-trame boisée.

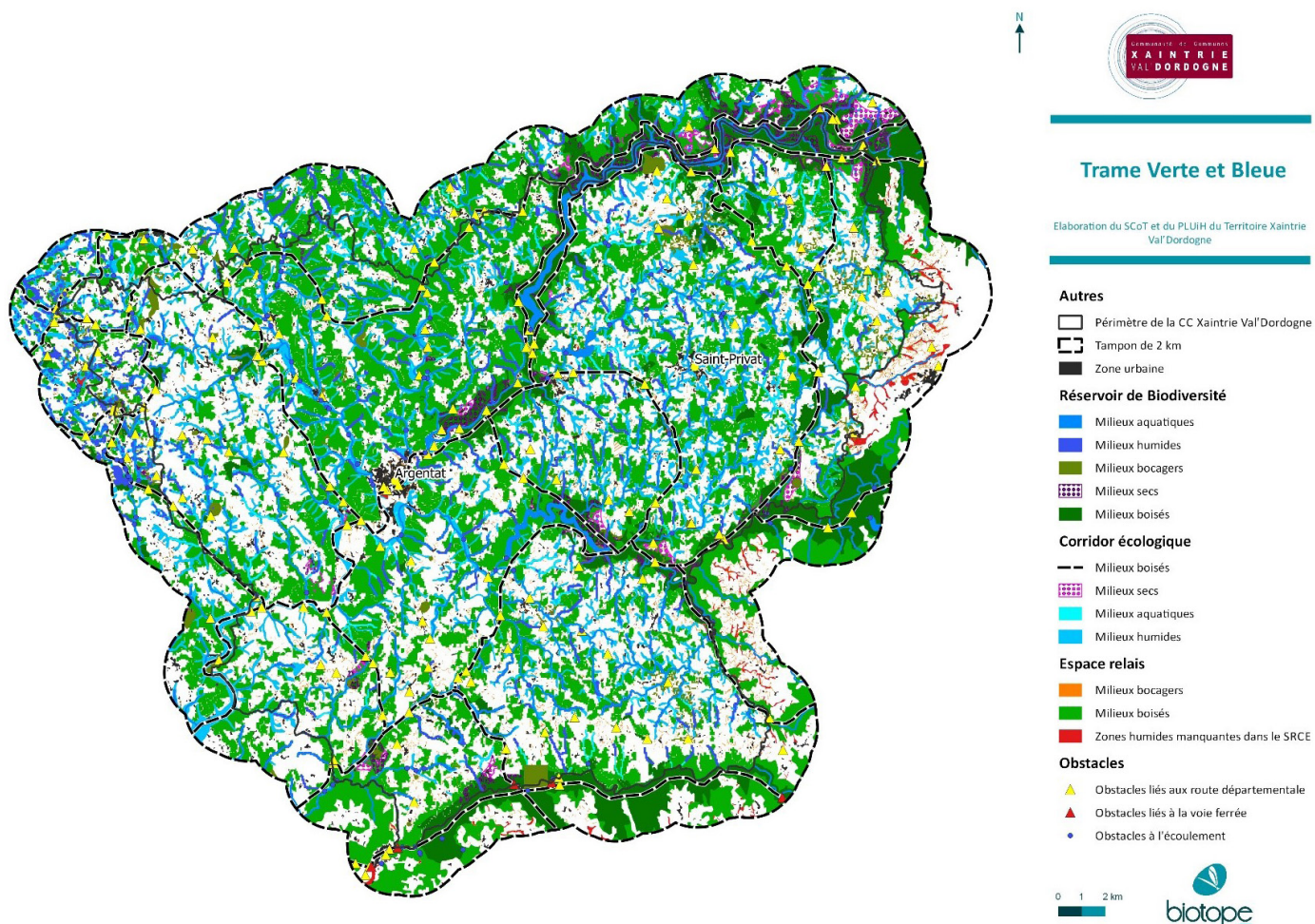
La **sous-trame des milieux secs** met en lumière une spécificité territoriale. La préservation de ces milieux et des corridors écologiques associés revêt un enjeu important.

La trame bleue, colonne vertébrale du territoire

Deux sous-trames constituent la trame bleue: la sous-trame « milieux humides » et la sous-trame « milieux aquatiques ».

La **sous-trame des milieux aquatiques** désigne les milieux aquatiques courants au sens strict. L'un de ces principaux enjeux est la libre circulation des populations piscicoles (notamment des poissons grands migrateurs comme le saumon atlantique par exemple).

La **sous-trame des milieux humides** abrite une importante richesse écologique et le maintien des réservoirs humides et des corridors écologiques associés constitue également un enjeu fort au regard



La trame verte et bleue
Source : Biotopie

des nombreux services rendus par ces milieux naturels : régulation hydraulique (lutte contre les inondations, soutien à l'étiage des cours d'eau), filtre naturel des eaux, composante du patrimoine paysager... Les continuités écologiques liées aux milieux humides sont toutes fonctionnelles et leur protection est une des orientations du SDAGE Adour Garonne, relayée par les SAGE.

La préservation des espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides repose également sur la qualité des eaux (notamment physico-chimique) : la qualité des rejets effectués dans les cours d'eau est donc un paramètre fondamental pour atteindre cet objectif.

Une trame Noire à préserver

Un territoire préservé de la pollution lumineuse

Comme le montre la carte réalisée en 2016 par l'association AVEX le territoire de Xaintrie

Val'Dordogne est très peu impacté par la pollution lumineuse. Seules les polarités urbaines d'Argentat-sur-Dordogne et de Saint-Privat génèrent une pollution significative mais celle-ci reste modeste en comparaison avec des agglomérations plus importantes. De plus, cette pollution tend à diminuer notamment grâce à la commune d'Argentat-sur-Dordogne qui éteint désormais son éclairage public durant la nuit.

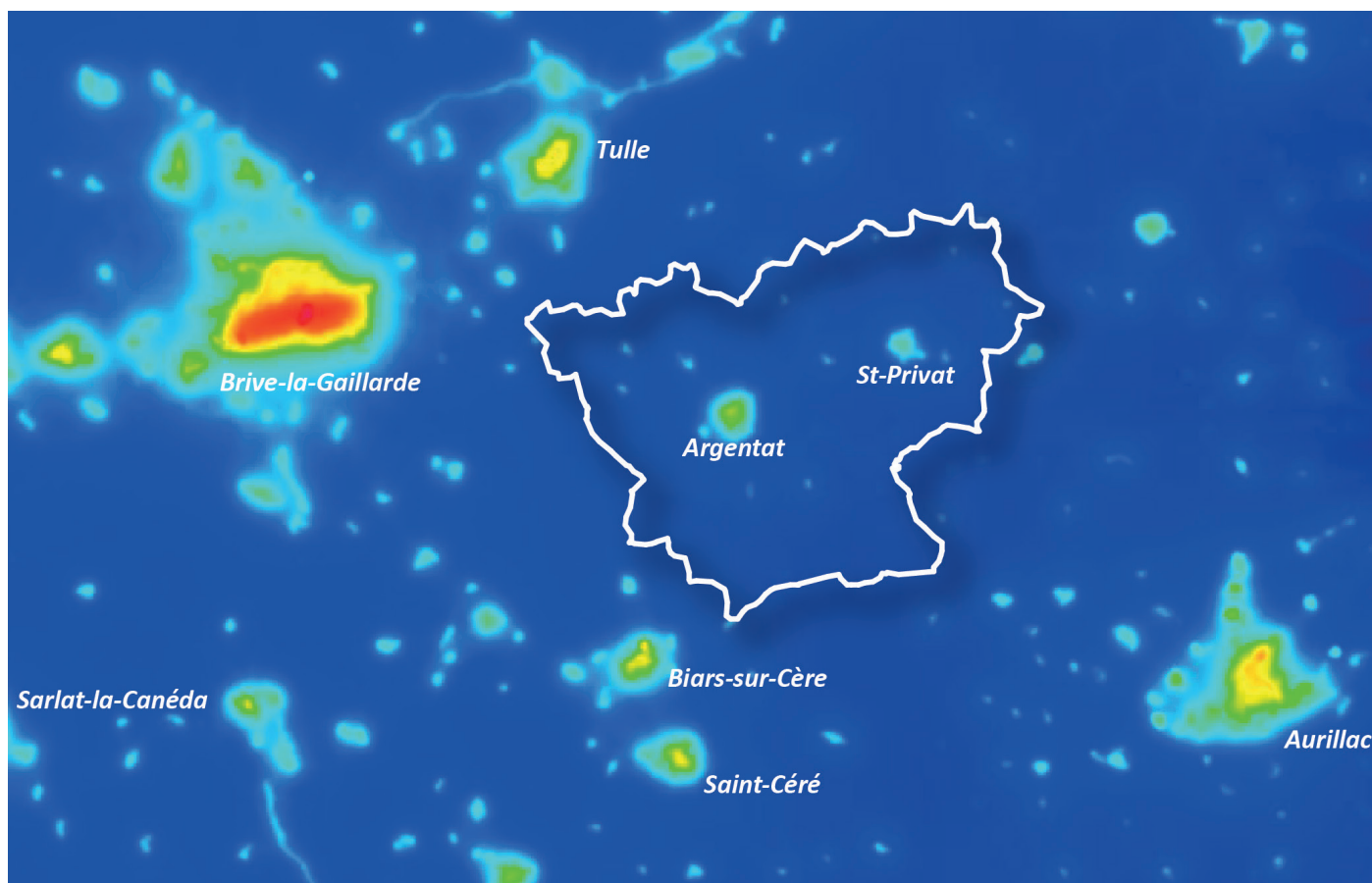
Du fait de son éloignement par rapport aux principales agglomérations voisines, le territoire n'est pas impacté par la pollution qu'elles génèrent.

Le maintien de cette trame noire représente un enjeu important pour la **sauvegarde de corridor de déplacement propices à la biodiversité nocturne**.

Plusieurs villages labellisés «Village étoilé»

La faible pollution lumineuse sur le territoire a permis aux communes de Monceaux-sur-Dordogne, Saint-Martial-Entraygues, Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, Saint-Sylvain et Saint-Bonnet-Elvert d'obtenir le label de «villages étoilés»

Ce label récompense la mise en place d'un éclairage public raisonné qui participe à la **préservation de la capacité d'observation du ciel et de la biodiversité**.



La faible pollution lumineuse sur XVD permet d'observer en moyenne 1800 à 3000 étoiles et de visualiser clairement la voie lactée

Source: Carte pollution lumineuse Association AVEX 2016

L'eau et sa place dans le territoire

L'inscription du territoire dans le bassin Adour-Garonne

Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne s'inscrit sur le grand bassin hydrographique Adour-Garonne. Afin d'avoir une **ressource en eau durable**, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021 s'est fixé des objectifs pour l'eau, associées à des mesures à mettre en place à l'échelle des bassins versants avec lesquelles les orientations du SCOT et du PLUiH doivent être compatibles.

Le SDAGE est décliné à une échelle plus locale par le Schéma d'Aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) qui vise à concilier **la satisfaction et le développement des différents usages et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire**.

Il repose sur une démarche volontaire de concertation entre les acteurs locaux. Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne est concerné par le SAGE Dordogne-Amont, actuellement en cours d'élaboration par EPIDOR. L'ouest de la commune d'Albussac n'est pas concernée par ce SAGE mais par le SAGE Vézère-Corrèze, actuellement en cours de rédaction par EPIDOR.

Un état des masses d'eau à améliorer

Sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, toutes les masses d'eau souterraine constituent des nappes libres. Elles montrent un **«bon» état quantitatif et un état chimique globalement «mauvais»** (deux sur trois sont concernées). Cet état dégradé induit un report de l'objectif d'atteinte du «bon état global» fixé en 2017. Plusieurs d'entre elles sont mobilisées pour assurer l'alimentation en eau potable du territoire.

En termes d'eaux superficielles, le territoire de Xaintrie Val'Dordogne possède un **réseau hydrographique riche**, structuré notamment par sa rivière principale la Dordogne. Le régime

hydrographique de la Dordogne est de type pluvial, caractérisé par des périodes d'étiage en été et des hautes eaux en hiver due aux fortes pluies. Cependant, **la chaîne de barrage entraîne d'importantes modifications de son régime naturel**.

Le reste du territoire est traversé par de nombreux cours d'eau, dont les affluents principaux de la Dordogne qui sont la Maronne, la Cère, le Doustre et la Souvigne. Parmi les 30 cours d'eau répertoriés sur le territoire, aucun ne bénéficie d'un état écologique «médiocre» ou «mauvais», cependant, 16 sont «non classés». **20 cours d'eau disposent d'un état écologique «bon»**, ce qui représente plus de 65% des cours d'eau du territoire de Xaintrie Val'Dordogne. Seulement **la moitié des cours d'eau disposent d'un état chimique «bon»**.

La pression la plus élevée devant laquelle doivent faire face les cours d'eau du territoire de Xaintrie est celle des altérations hydromorphologiques et de régulations des écoulements; principalement l'altération de la continuité puis celles de l'hydrologie et de la morphologie. Onze cours d'eau sont concernés.

Trois cours d'eau subissent la pression des rejets de stations d'épurations domestiques: La Glane de Saint-Privat, le Ruisseau de Rilhac et La Glane de Servières. Un cours d'eau subit des rejets de stations d'épurations industrielles: la Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne. 75% de ces cours d'eau possèdent un état écologique «moyen».

Un territoire épargné par les zones sensibles en nitrates et pesticides

Le territoire Xaintrie Val'Dordogne n'est que très peu concerné par les zones de vigilance, voire pas du tout en ce qui concerne les zones de vigilances «pesticides». Il faut noter une **zone de vigilance «nitrates» sur la rivière Dordogne**, en amont du point de confluence avec la Maronne qui touche les communes de Monceaux-sur-Dordogne et Argentat-sur-Dordogne.

Un bassin sensible à la sécheresse

Sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, un seul Plan de Gestion des Étiage (PGE) est répertorié: le PGE Dordogne Vézère. Il a été validé en 2009 et est porté par EPIDOR.

Le bassin Dordogne-Vézère ne manque pas de ressources en eau à l'échelle annuelle mais souffre cependant d'un **régime d'étiage naturel relativement sévère en cas de sécheresse**. Cette sensibilité de la ressource aux régimes des pluies rend particulièrement vulnérables les usages qui s'appuient sur des petits cours d'eau ou certaines sources.

L'analyse des pressions de prélèvement montre que la situation est fragile pour la Dordogne. Elle nécessite donc un suivi attentif sachant que l'impact de **l'activité hydroélectrique contribue aujourd'hui**

à amortir significativement les périodes d'étiage.

Un approvisionnement en eau potable disparate

Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne se caractérise par un **manque de standardisation dans la gestion de sa ressource «eau potable»**.

En effet, de nombreuses structures sont en charge de la production et de la distribution de l'eau potable :

- 14 communes en assurant la gestion elles-mêmes;
- 2 communes régies conjointement;
- 5 communes en délégation au Syndicat intercommunal des Eaux de Puy du Bassin;
- 4 communes en délégation au Syndicat intercommunal des Eaux des Deux Vallées;
- 3 communes gérées par le Syndicat mixte Bellovic;
- 2 communes régies par elles-mêmes et en délégation au Syndicat intercommunal des Eaux de Puy du Bassin.

107 points de captages d'eau potable sont recensés sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, mais **aucun ne constitue un captage «Grenelle»**.

97% des points de prélèvement d'eau pour la production d'eau potable sont réalisés dans la nappe phréatique. Les 3% restant sont effectués dans les eaux de surface. Ces captages exploitent majoritairement la nappe souterraine correspondant à un aquifère libre : Domaine de socle sud Massif Central / Dordogne, Maronne et Cère (BDRHF V1).

L'assainissement, une problématique qui nécessite des efforts engagés

Au regard de son caractère rural, le territoire est partagé entre zones d'assainissement individuel et zones d'assainissement collectif. Ainsi, **7 des 30 communes ne disposent pas de station d'épuration**. Toutes les communes

ont conservé la gestion de leurs réseaux d'assainissement et station d'épuration en régie. Quelques-unes ont délégué la gestion des ouvrages à une société privée

Un assainissement collectif à redimensionner

Sur les 46 stations d'épuration, seulement trois montrent une bonne conformité de leurs équipements et non de leurs performances, et deux STEP observent en 2017 une non-conformité à la fois de leurs équipements et de leurs performances.

Les filières de traitement sont principalement des systèmes extensifs, nécessitant moins d'entretien. Ces unités de traitement sont pour la plupart suffisamment dimensionnées par temps sec, mais **peuvent être surchargées hydrauliquement en lors d'orages**, ce qui peut entraîner des pollutions du milieu naturel.

Un assainissement autonome à améliorer

Toutes les communes du territoire Xaintrie Val'Dordogne ont conservés la gestion de leur réseau d'assainissement non-collectif, mais elles ont confié la réalisation des contrôles des installations neuves et existantes au CPIE Corrèze, garantissant une homogénéité des pratiques à l'échelle du territoire. Seule la commune de Neuville a transféré cette compétence au Syndicat intercommunal de la région de Beaulieu. Sur les 4373 installations du territoire Xaintrie Val'Dordogne, **8% des installations nécessitent une réhabilitation urgente**, et 41% des installations nécessitent la programmation de travaux à moyen terme. Près de la moitié des installations présentent un fonctionnement correct, même si des améliorations sont à prévoir. Ces résultats restent proches de la moyenne nationale.

Un traitement des eaux pluviales peu problématique

Chaque commune du territoire a conservé sa compétence et sa gestion en régie communale.

Si le territoire est à dominante rurale et globalement peu imperméabilisé, le développement urbain induit cependant une augmentation des surfaces artificialisées, pouvant ainsi modifier les impluviums et l'intensité des écoulements superficiels du fait d'une augmentation des volumes d'eau de ruissellement.

D'après les données concernant l'assainissement collectif recueillies sur le SIE Adour-Garonne, près de 65% des STEP sont en système séparatif, mais encore 15% des STEP sont en système unitaire et 13% en système mixte. Les 6% restant ne sont pas spécifiés.

Bienvenue

**ST MARTIAL
ENTRAYGUES**

COMMUNE LABELISEE PROTECTION
Village Etoilé
DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES

Terre saine
Communes sans pesticides



Et pour plus d'informations

Consultez le Rapport Environnemental en annexe !

Les trames écologiques

- > La prise en compte des grands corridors de biodiversité
- > La limitation de l'artificialisation

Les milieux remarquables

- > La préservation des espaces forestiers et la reconnaissance de la patrimonialité des espaces naturels
- > La conservation des zones humides et de leurs milieux
- > La gestion durable de la forêt
- > Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux
- > L'entretien et l'amélioration de la continuité écologique des cours et milieux aquatiques

La préservation des ressources

- > Le maintien ou l'amélioration de la qualité et de l'accès de la ressource en eau
- > La protection des captages d'adduction en eau potable
- > La préservation des zones d'expansion des cours d'eau
- > La limitation du risque de ruissellement



Xaintrie
Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes